

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du 08 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de CLUIS s'est réuni le Jeudi 08 Décembre 2016 à 20 heures, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude MINET, Maire.

Présents : Mmes MM. MINET, BALLEREAU, VINCENT, GORGES, CHAVENAUD, RAMEAU, LADANT, GUILLAUME, PARSAT, PARNY.

a été nommé secrétaire : Monsieur PARNY Emmanuel

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant qu'il convient de rajouter dans l'ordre du jour : Occupation du Viaduc 2017 - Suppression double ramassage estival des ordures ménagères.

Après approbation du procès verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

TARIFS 2017

Ils subiront, en partie, une hausse d'environ 2%.

La mise à disposition des parcelles communales est consentie à des preneurs moyennant une participation locative ; celle-ci subira la variation de l'indice national des fermages (-0.42%), soit 94.87 € pour 2017.

RÉGIME INDEMNITAIRE 2016

Une actualisation sera effectuée pour l'ensemble du personnel communal bénéficiant du régime indemnitaire.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'allouer à M. MALEYRIE, Receveur Municipal, l'indemnité de Conseil au taux de 100 %.

REALISATION EMPRUNT ET PRET - RELAIS POUR LE FINANCEMENT DE LA CHAUDIERE BOIS

Un emprunt de 185 000 € sera contracté auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest pour assurer le financement des travaux afférents à la création de la chaudière Bois. Par ailleurs, en attendant le versement des différentes subventions attribuées, un prêt-relais de 150 000 € sera déclenché selon les besoins de trésorerie.

CREATION SECOND CUI

Un agent dans le cadre d'un emploi CUI sera recruté à compter du 1^{er} janvier 2017, à raison de 20 Heures par semaine et pour une durée de 12 mois, pour palier au temps partiel thérapeutique de l'agent affecté à la gestion de la cantine scolaire.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU VAL DE BOUZANNE

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts comportant l'évolution de certaines compétences dans le cadre des lois NOTRe et ALUR et portant principalement sur les compétences obligatoires que devront exercer les communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017.

Sont concernés, entre autres : les actions de développement économique (zones d'activités industrielles, artisanales) et le Tourisme (gestion des syndicats d'Initiative).

SUPPORT ELECTRIQUE RUELLE DES FOSSES

Le Conseil Municipal décide de retenir le plan de financement correspondant à la dissimulation des réseaux.

Le montant de la participation financière de la Commune sera de 4 515 € HT pour la dissimulation BT et de 1 887.32 € pour la mise en souterrain des réseaux ORANGE.

ADHESION SERVICE IGEO 36

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au service en matière d'information géographique (SIG) proposé par le SDEI. Cet outil (IGEO 36) permet la consultation de diverses informations (réseaux électriques, réseaux d'eau potable et d'assainissement, éclairage public...).

OCCUPATION DU VIADUC

La convention est renouvelée pour 2017. La participation financière est maintenue à 350 €.

SUPPRESSION DOUBLE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal décide la suppression du double ramassage estival des ordures ménagères (de juin à septembre). Il y aura une seule collecte par semaine (Bourg et Campagne) sur l'année entière.

VIREMENTS DE CREDITS

Certains ajustements de crédits sont nécessaires pour terminer l'exercice comptable.

INDEMNITE EVICTION BAIL RURAL

Le dossier est ajourné.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir qu'il a reçues :

➤ Exercice du droit de préemption urbain : décision de renonciation pour les dossiers :

MALOT concernant le bien situé « 13 Avenue de Verdun »

MOREAU-BOCCARA concernant le bien situé « Les Fouettaux »
BARRAUD concernant le bien situé « 26 Route de Châteauroux »
FREDON concernant le bien situé « 7 sentier des Chevaliers »
SALTER concernant le bien situé « 48 Route d'Orsennes ».

ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

Chaudière Bois : Les réseaux sont réalisés, le mur de la Rue Berton a été repris en régie, la cuve gaz est installée. Il est prévu que l'entreprise FLEURY débute la construction du silo début janvier.

Rénovation Foyer Rural : Le bureau d'études Groupe SEPT va déposer un nouveau projet d'aménagement courant janvier.

Aménagement des Jardins de la Mairie : Un rendez-vous avec Mme l'Architecte des Bâtiments de France sera pris début janvier pour lui soumettre le projet définitif.

ETAT DES REALISATIONS

- Installation des lampadaires solaires à Ragon
- Pose des décors de Noël
- Installation de la Borne électrique

RESIF

Cet organisme qui nous avait sollicité pour la recherche d'un emplacement pour une station sismologique, a retenu un terrain sur la commune de GARGILESSE.

SYNDICAT DES EAUX DE L'AUZON

Par arrêté interdépartemental, le périmètre du Syndicat des Eaux de l'Auzon est étendu à la Commune de MEASNES (Creuse) à compter du 1^{er} janvier 2017.

PROJET EOLIEN

Le dossier de demande d'autorisation pour le parc éolien IRIS a été déposé en Préfecture de l'Indre le 6 courant.

Restauration de la Toiture du Manoir de Cluis-Dessus

Une subvention de 38 100 € est accordée au titre du Fonds Patrimoine. Par ailleurs, un dossier a été déposé auprès de la Fondation du Patrimoine.

Invitation

Le Conseil Municipal est invité par M. DAUNY à la porte ouverte des 17 et 18 décembre pour sa maison en paille et bois.

Sentiers de Randonnée

Une aquarelle des Ruines du château de Cluis-Dessous personnalisera le panneau signalétique installé sur notre Commune.

Banque Alimentaire :

57 Kg de denrées alimentaires ont été collectés avec cependant moins de commerçants ; donc bilan plutôt satisfaisant.

Téléthon

Grâce à une bonne mobilisation des clusiens et au soutien de plusieurs associations, les fonds récoltés seront versés au Téléthon.

Repas Seniors

Une mise au point est faite pour finaliser son organisation (préparation salle - service).

Demande de Centr' Raid

Le Conseil Municipal ne souhaite pas y donner suite.

SEGILOG

La proposition commerciale relative au contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services n'est pas retenue.

Site internet de la Commune

Sa mise à jour sera assurée par le secrétariat de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.